

L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE DU CAMEROUN

PAR J. CHAMPAUD*

Avec plus de 80 000 tonnes exportées en 1964-65 le cacao représente encore, malgré l'augmentation progressive des autres produits d'exportation, la première ressource de la République Fédérale du Cameroun, (un peu plus du quart, en valeur, des exportations totales). On peut estimer d'autre part que plus d'un million de personnes, soit un Camerounais sur cinq, sont directement intéressés par sa culture. C'est dire combien toute la vie économique du pays, l'avenir même de son développement sont liés au sort du cacao. Or l'année 1965 a été particulièrement mauvaise, et l'on a vu les prix—triste record!—descendre à 5 F CFA le kg nu-basculé à Douala. L'importance du cacao dans l'économie camerounaise, l'incertitude qui s'attache aux prix de ce produit sur le marché international, ont attiré l'attention sur cette culture un peu plus peut-être que les années précédentes.

Après un bref rappel des conditions écologiques, nous examinerons la répartition des grandes zones de production, et la structure de l'exploitation agricole, puis nous essaierons de mesurer sa place dans l'économie nationale et de prévoir l'avenir de ce produit.

I — LES CONDITIONS NATURELLES ET LES GRANDES ZONES DE PRODUCTION

1 — Les conditions naturelles

Le cacaoyer est un arbre fragile, ne supportant ni les températures trop basses, ni les chaleurs trop fortes. La température optimum semble se situer autour de 27° ; il ne supporte pas les températures supérieures à 32°, ni celles inférieures à 15°.

Si l'on examine les températures moyennes mensuelles maximales et minimales, on voit que tout le Cameroun au sud de l'Adamaoua se trouve dans des conditions favorables, puisque l'isotherme 32° en février pour les maxima et l'isotherme 15° en décembre pour les minima, coïncident à peu de choses près avec la limite méridionale de l'Adamaoua (Cf. carte n° 1).

Les besoins en eau du cacaoyer sont ceux auxquels répondent les précipitations de la zone équatoriale. Les 1 500 mm annuels sont atteints dans toute la zone située au sud de l'Adamaoua ; seuls quelques

* Géographe chargé de Recherches de l'O.R.S.T.O.M. — Centre O.R.S.T.O.M. de Yaoundé (Cameroun)

points : Bafia, Mbalmayo, Akonolinga reçoivent un peu moins de 1 500 mm ; aucun cependant n'a moins de 1 400 mm, et le degré hygrométrique demeure élevé même durant la saison sèche. Mais plus encore que le total des précipitations compte leur répartition au cours de l'année. L. BURLE (1) estime que la saison sèche ne doit pas dépasser 2 mois à 2 mois et demi, et que durant les trois mois de saison sèche maximale, la pluviométrie doit être supérieure à 70 mm. Au Cameroun l'isohyète de 70 mm en moyenne durant les mois de décembre-janvier-février se trouve placé nettement au sud des isothermes mentionnés plus haut : son tracé part de Dschang en direction de Yaoundé, suit le cours de la Sanaga jusqu'à quelques km en amont de Nachtigal, s'infléchit nettement vers le sud pour remonter ensuite en direction de Bertoua. C'est sans doute cette ligne qui marque le mieux la limite septentrionale de la zone favorable à la culture du cacaoyer. Elle est en effet très proche de la limite de la forêt. Or la présence d'arbres d'ombrage est un élément indispensable de la culture du cacaoyer, et il est évidemment plus facile, en système de culture traditionnelle, d'utiliser en l'éclaircissant un couvert forestier déjà existant que de créer de toutes pièces cet ombrage.

A l'intérieur de cette zone que l'on pourrait qualifier de zone écologiquement favorable au cacaoyer, règnent 3 variétés différentes du climat équatorial.

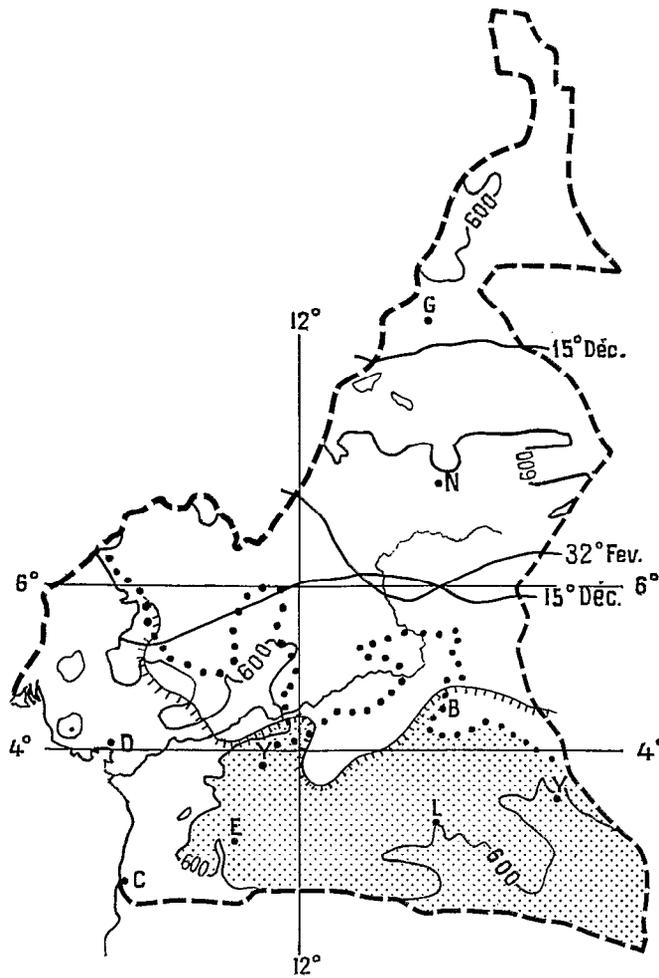
— *La région côtière nord* (région du Wouri, du Mungo et du Nkam) marquée par la présence du Mont Cameroun est le siège de fortes précipitations (4 000 mm à Douala), avec un maximum de pluies en juillet, les mois de novembre à février étant encore relativement pluvieux. La température oscille de 24° à 26° en moyenne.

— *La région côtière sud*, comprise entre le rivage et le bord du plateau sud camerounais reçoit encore d'abondantes chutes de pluie (3 000 mm à Kribi) mais réparties plus inégalement au cours de l'année, avec une saison sèche mieux marquée, en décembre-janvier-février, une petite saison des pluies de mars à juin, une petite saison sèche en juillet, et une grande saison des pluies d'août à novembre. Les températures moyennes par contre ressemblent beaucoup à celles de la zone côtière nord, avec seulement une amplitude légèrement supérieure.

— *La région forestière du sud* (en gros, au sud du parallèle 4°30) présente une accentuation des caractères de la zone précédente : pluviosité moins forte (autour de 1 500 mm) saison sèche mieux marquée et plus longue. La principale différenciation tenant à l'altitude, c'est la région qui correspond au plateau, l'altitude y est généralement supérieure à 700 m. C'est cette dernière zone qui convient le mieux au cacaoyer, les deux autres ont une pluviométrie trop forte ; ce qui ne nuit pas à la croissance de la plante, mais favorise le développement des maladies liées à l'humidité (pourriture brune des cabosses notamment). Elle est constituée de sols ferrallitiques issus de la décomposition de roches métamorphiques. Les sols jaunes dominent à l'ouest, les sols rouges à l'est, la transition se faisant, dans la région de Sangmélina, par une large zone où ils sont imbriqués. Les uns et les autres présentent un grand nombre de caractéristiques communes : ce sont des sols à réaction acide (pH de 4,8 à 5,2 pour les sols jaunes, de 5 à 6 pour les rouges) contenant peu d'humus, ayant une forte teneur en argile (40 à 60 %) et une très faible teneur en bases échangeables. Ils sont donc assez pauvres et ont des réserves nutritives limitées.

On peut donc dire au total, que mise à part la qualité des sols, le Cameroun du sud réunit un certain nombre de facteurs naturels favorables à la culture du cacaoyer ; cela est particulièrement vrai de la zone située, en gros, au sud de la Sanaga et à l'est du rebord du plateau. Ce n'est pas cette zone pourtant qui a vu s'implanter les premières plantations de cacaoyers.

(1) BURLE L. — *Le Cacaoyer*. Maisonneuve et Larose Paris 1961-62, 2 vol. 675 p.



Carte I

Les conditions naturelles

- 32° Isotherme
- Plus de 70 mm de pluies en déc. janv. fév.
- Courbes de 600 m
- Limite nord de la forêt
- Zone la plus favorable à la culture du cacaoyer

0 100 200 500 km

2 — La diffusion de la culture cacaoyère au Cameroun

Introduit dès le XVI^e siècle à Fernando Po par les Espagnols qui l'avaient apporté du Mexique, le cacaoyer ne s'implanta au Cameroun que dans les dernières années du XIX^e siècle, en même temps que se développait la colonisation allemande. Les premières cabosses furent importées en 1892 et les premières plantations créées sur les pentes du Mont Cameroun ; à la veille de la première guerre mondiale plus de 11 000 ha étaient plantés en cacaoyers.

Au Cameroun Oriental, les premières plantations furent établies près de Douala et de Kribi, puis dans les environs d'Edéa. La zone de culture se déplaça ensuite vers l'est en direction d'Ebolowa et Yaoundé et s'étendit finalement jusqu'à Abong-Mbang et Batouri.

C'est surtout vers les années 1924-25 que la culture du cacao se propagea en milieu camerounais. Encouragée, parfois imposée par l'administration coloniale elle s'étendit un peu partout dans le sud du Cameroun de façon assez spectaculaire puisque de 1919 à 1939 on voit la production du Cameroun Oriental (sous tutelle française) doubler, à peu de choses près, tous les 4 ans. Au cours de cette période une bonne partie des plantations européennes disparurent, touchées durement par la crise de 1929-30. Après avoir marqué un palier au début de la guerre 1939-45, la production s'accrut très vite, alors que la production mondiale continuait à diminuer, avec le ralliement du Cameroun à la France libre et l'effort de guerre. La courbe de production poursuivit son ascension après la guerre, avec seulement quelques décrochements dus aux aléas climatiques.

TABLEAU I

L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CACAO (2)

1898 : 209 tonnes - 1908 : 2 447 tonnes					
Années	Cam. Orient.	Cam. Occid.	Années	Cam. Orient.	Cam. Occid.
1918	3 000		1958	60 280	4 949
1928	7 000		1959	66 850	5 539
1938	30 000	3 252	1960	66 928	5 965
1945	38 000	1 685	1961	67 740	
1950	49 000	2 363	1962	70 000	6 110
1955	57 000	5 850	1963	85 200	8 035

L'aide officielle au développement de la culture du cacaoyer se manifesta surtout, avant la guerre, par les pressions directes de l'administration. Depuis 1945, ce rôle fut dévolu à des organismes techniques. En 1949 fut créée la station de recherche de Nkoemvon (près d'Ebolowa) chargée d'améliorer les méthodes culturales et le matériel végétal. En même temps fut ouvert le laboratoire de phyto-pathologie et d'entomologie chargé d'étudier les maladies du cacaoyer et de mettre au point les moyens de lutte. Les études entomologiques ont permis de déterminer les dates et la périodicité des traitements, ainsi que la nature et les doses d'insecticides à employer pour lutter contre les capsides. Des recherches ont été entreprises également pour améliorer le matériel végétal : des plants sélectionnés sont distribués (environ 500 000 chaque année) sous forme de boutures. Mais le prix de revient relativement onéreux, et la lenteur du procédé ont conduit à orienter les recherches sur la sélection sexuée par hybridation, permettant de constituer des jardins grainiers et donnant ainsi la possibilité de renouveler complètement en 25 ans la cacaoyère camerounaise.

Par contre les essais d'engrais n'ont pas abouti à des conclusions positives : l'augmentation de production n'est pas au total supérieure au prix des engrais. La pourriture brune des cabosses d'autre part semble croître avec les rendements lorsque les traitements ne sont pas appliqués avec toute la rigueur voulue.

(2) Il n'est pas très facile de connaître les chiffres exacts de production. Ils varient en effet selon les services, et sont présentés tantôt par année civile, tantôt par campagne. En outre la distinction n'est pas toujours faite entre production et exportation. Nous avons retenu ici ceux qui semblent les plus dignes de foi.

Les recherches actuelles continuent dans plusieurs domaines : étude des maladies ayant une importance économique notable, comme la pourriture des cabosses, inventaire des cryptogames, vérification de l'efficacité des traitements anticapsides et évolution de la faune en fonction de ces traitements ; des essais sont également poursuivis pour déterminer le meilleur ombrage et l'écartement optimum entre les pieds de cacaoyers.

Outre le service de l'agriculture et ses correspondants locaux (une circonscription par département, et plusieurs postes agricoles), et parfois en concurrence avec lui, ont été mis en place depuis une dizaine d'années plusieurs autres organismes.

En 1953-54 fut créé le S.E.M.A.C. (Secteur Expérimental de modernisation des cacaoyères), établissement public doté de la personnalité civile et financière et fonctionnant suivant les règles commerciales. Alimenté par le FIDES et le budget local, le SEMAC, grâce à l'inplantation d'un assez grand nombre de postes de paysannat eut surtout un rôle d'encadrement et de vulgarisation. Il entreprit d'abord des actions de démonstration : le chef de poste assisté d'une forte équipe de manœuvres prenait en charge certaines plantations, de préférence en mauvais état, pour y montrer l'exemple d'une culture rationnelle : nettoyage de la cacaoyère, taille des arbres, traitements insecticides et fongicides, installation de séchoirs-autobus. Ces progrès étaient évidemment spectaculaires — on prenait soin de conserver une parcelle témoin qui ne recevait ni soins ni traitements — mais entretenait chez le planteur une fâcheuse mentalité de spectateur. Dans beaucoup de villages de brousse d'ailleurs certains ont gardé la nostalgie de cette époque où le « Pascalet » (3) avec son équipe de manœuvres et ses produits faisait le travail à la place du planteur. Peu à peu on supprima les équipes de traitement ; le SEMAC ne fournissait plus que l'encadrement, et le travail était effectué par le planteur lui-même avec du personnel recruté par lui ; on arrêta aussi les cessions gratuites de produits insecticides. Entre-temps, le SEMAC céda la place à un organisme de même type, le SEMCENTRE, mais dont le champ d'action était non pas un produit, mais un secteur géographique (correspondant à la Région Administrative du Centre-Sud).

Cette expérience de caractère un peu paternaliste fut suivie d'une autre, concrétisée essentiellement par la création des « zones pilotes » : la zone pilote est un groupement de planteurs, volontaires, dont les plantations se trouvent côte à côte en général, et à proximité du village (souvent en bordure de la route). Travaillant en équipe, achetant ensemble produits et matériel de traitement, grâce à des mutuelles de crédit, mais conservant la propriété individuelle de leur outillage et récoltant chacun sa plantation, les planteurs qui ont bénéficié d'un tel système ont incontestablement accompli des progrès en matière agricole et accru leurs rendements. On estime que ceux-ci ont atteint en moyenne 800 kg/ha (contre moins de 250 pour l'ensemble du Cameroun Oriental). La participation des planteurs est là beaucoup plus importante que dans l'expérience précédente, la mise en place et le fonctionnement de ces zones bien moins onéreux, mais seuls les plus importants parmi les planteurs (et la plupart du temps aussi les plus âgés) ont été touchés et la réussite de ces zones pilotes dépend beaucoup de la qualité de l'encadrement agricole chargé de les promouvoir. Elles ont eu cependant le mérite d'être souvent des foyers de propagande, et de diffuser l'idée de la lutte contre les maladies et les parasites du cacaoyer (4).

Autre organisme destiné à aider le planteur, la Caisse de Stabilisation, créée en 1955 a commencé à fonctionner pour la campagne 1956-57, c'est-à-dire en période d'effondrement des cours après les années fastes 1954 et 1955. Elle dut s'endetter de plus de 1 milliard de F CFA auprès du Fonds de soutien des produits d'outre mer. La remontée de cours lui a permis de rembourser dès la campagne 57-58, et en dépit des variations de prix, la Caisse de Stabilisation se trouvait à la tête d'un excédent de plus de 2 milliards et demi au début de la campagne 1964-65. Celle-ci malheureusement fut catastrophique et la conjugaison

(3) Nom donné fréquemment, en pays bouloù aux chefs de postes agricoles, en souvenir de l'un des premiers agents de l'agriculture qui ait travaillé dans cette région.

(4) La fusion du SEMCENTRE et des services de l'agriculture s'est effectuée récemment et a donné naissance au SEMAR (Secteur Expérimental de Modernisation et d'Action Rurales).

des prix très bas pratiqués sur le marché international et du cours relativement élevé (80 F le kg) pratiqué à l'achat réduisit ses réserves à zéro, elle dut à nouveau contracter un emprunt (auprès du Fonds Européen) pour l'ouverture de la campagne 1965-66. La Caisse eut cependant un rôle extrêmement utile à la fois en protégeant le planteur des aléas du commerce international, et en subventionnant certaines opérations d'aide à la production, comme la lutte anticapsides.

La Direction de la lutte phytosanitaire anticapsides (L.P.A.C.) s'appuie sur deux bases phytosanitaires situées sur les stations de recherches agronomiques de Nkoemyon et Nkolbisson. Elle a pour objectif de réaliser des traitements en masse grâce à des équipes itinérantes. 108 000 ha furent ainsi traités (en 2 passages) au cours de la campagne 1962-63, 170 000 en 63-64 et 250 000 devaient l'être en 1964-65.

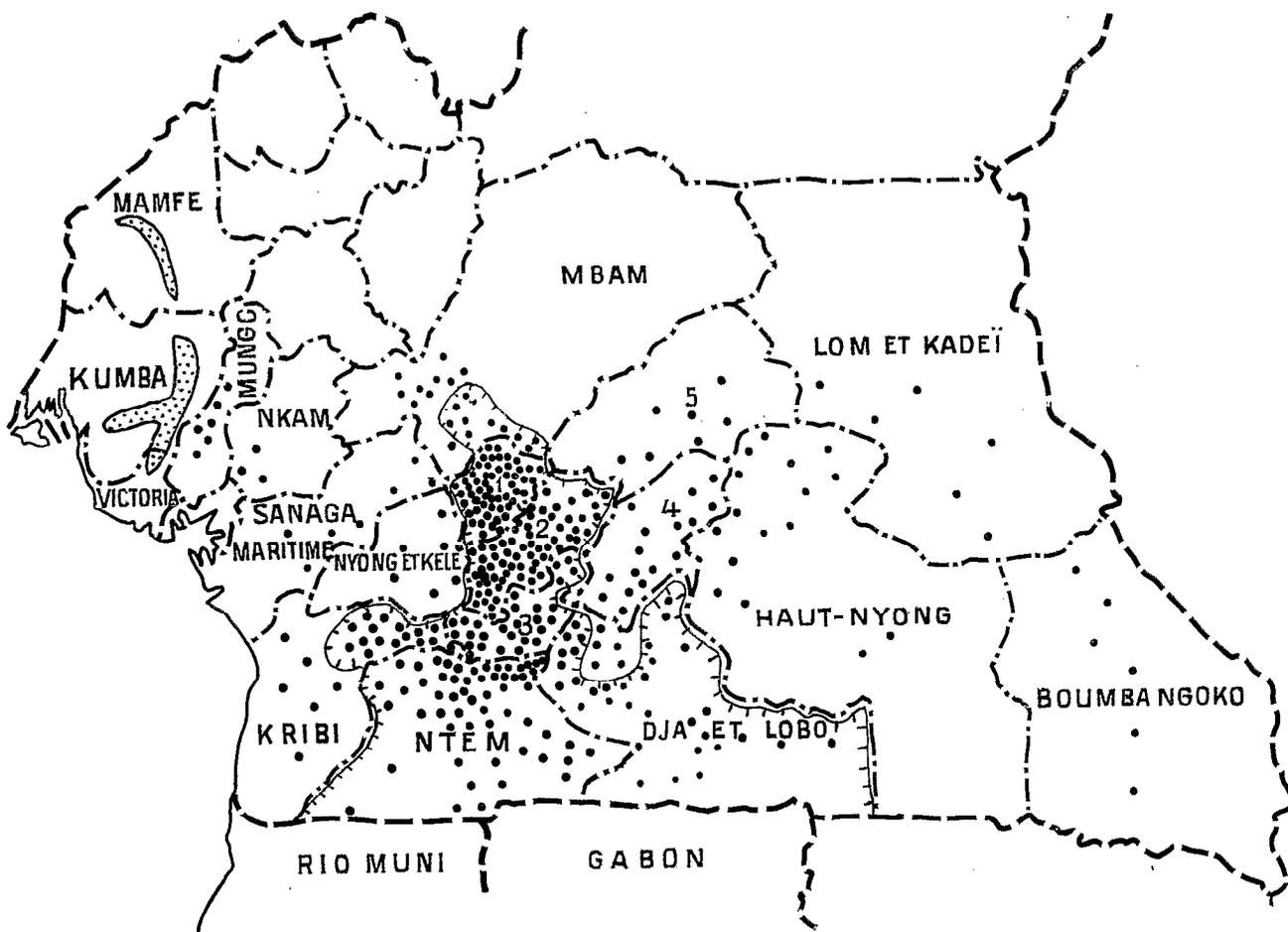
Tels sont les principaux services officiels qui s'occupent de plus ou moins près de la culture du cacaoyer. L'intensité de leur action se conjugue avec les facteurs naturels pour expliquer la répartition géographique des plantations.

3 — Les principales zones de production

On dispose, grâce aux enquêtes de la Direction de l'Agriculture d'une base statistique assez sûre pour apprécier les superficies cultivées en cacaoyers (5). Les deux cartes (n° 2 et n° 3) et le tableau ci-joints montrent la répartition des plantations et le volume de la production. Ils font ressortir que la zone de culture intensive du cacaoyer est en fait plus restreinte que l'aire écologiquement favorable à cette culture. Entre Sanaga et Nyong, elle constitue une bande relativement étroite de 50 à 75 km de large, qui s'élargit plus au sud, dans les départements du Ntem et du Dja-et-Lobo, et en direction de Lolodorf. Le cacaoyer ne s'étend pratiquement pas au nord de la Sanaga, sauf dans le département du Mbam où il occupe dans les arrondissements du Ntui, de Bokito et de Bafia, les petits bosquets résiduels. Le climat y est trop sec, et si les rendements sont un peu plus élevés que dans le reste de la zone (car la pourriture brune des cabosses y est beaucoup moins répandue) le cacaoyer n'en est pas moins dans des conditions marginales, il suffit d'une saison sèche un peu plus longue, ou un peu plus sèche que d'habitude, comme cela s'est produit en 1963 pour qu'aussitôt un grand nombre de « tiges » insuffisamment ombragées crèvent.

A l'est et à l'ouest, la limite de la zone cacaoyère coïncide avec une limite ethnique. Passant du pays ewondo (département de la Méfou) au pays bassa (département du Nyong-et-Kélé) les superficies cultivées tombent de 51 ares par habitant à 9, alors que les conditions écologiques, de part et d'autre de cette limite sont identiques. Traduction dans le paysage de civilisations agraires différentes? Peut être, la vie agricole chez les Bassa est centrée essentiellement sur le palmier à huile, celle du paysan ewondo, ou boulou est dominée par le cacao, mais ceci est somme toute assez récent ; les palmiers sont nombreux sur le plateau et l'extraction de l'huile était jadis une des ressources importantes de tout le sud. Si le paysan ewondo ou boulou ne sait plus « grimper » (sinon pour extraire le vin de palme) c'est essentiellement parce qu'il a trouvé ailleurs une culture plus rémunératrice et moins fatigante (moins dangereuse aussi). Si le paysan bassa n'a pas suivi le mouvement, n'est-ce pas, pour une bonne part, pour des raisons administratives? Les limites de départements recouvrent en effet, le plus souvent, des limites ethniques et les 2 départements bassa (Sanaga Maritime et Nyong-et-Kélé) dépendaient jusqu'à une date très récente du secteur expérimental de modernisation de la zone maritime (Sem. Maritime) dont les préoccupations étaient axées principalement sur le palmier, alors que le SEMCENTRE (succédant au SEMAC) a été l'organisme essentiel de vulgarisation et d'encadrement de la culture du cacao. D'autre part, la diffusion de cette culture en milieu paysan s'est faite d'abord à partir de l'axe Kribi-Ebolowa, puis sur la ligne Mbalmayo-Yaoundé. Les premiers vulgarisateurs autochtones, les premiers cultivateurs de cacao furent donc des

(5) Cf. MARTICOU H. — *Les structures agricoles du Centre-Cameroun*, 67 p. Chambre d'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun - 1963.



Carte 2

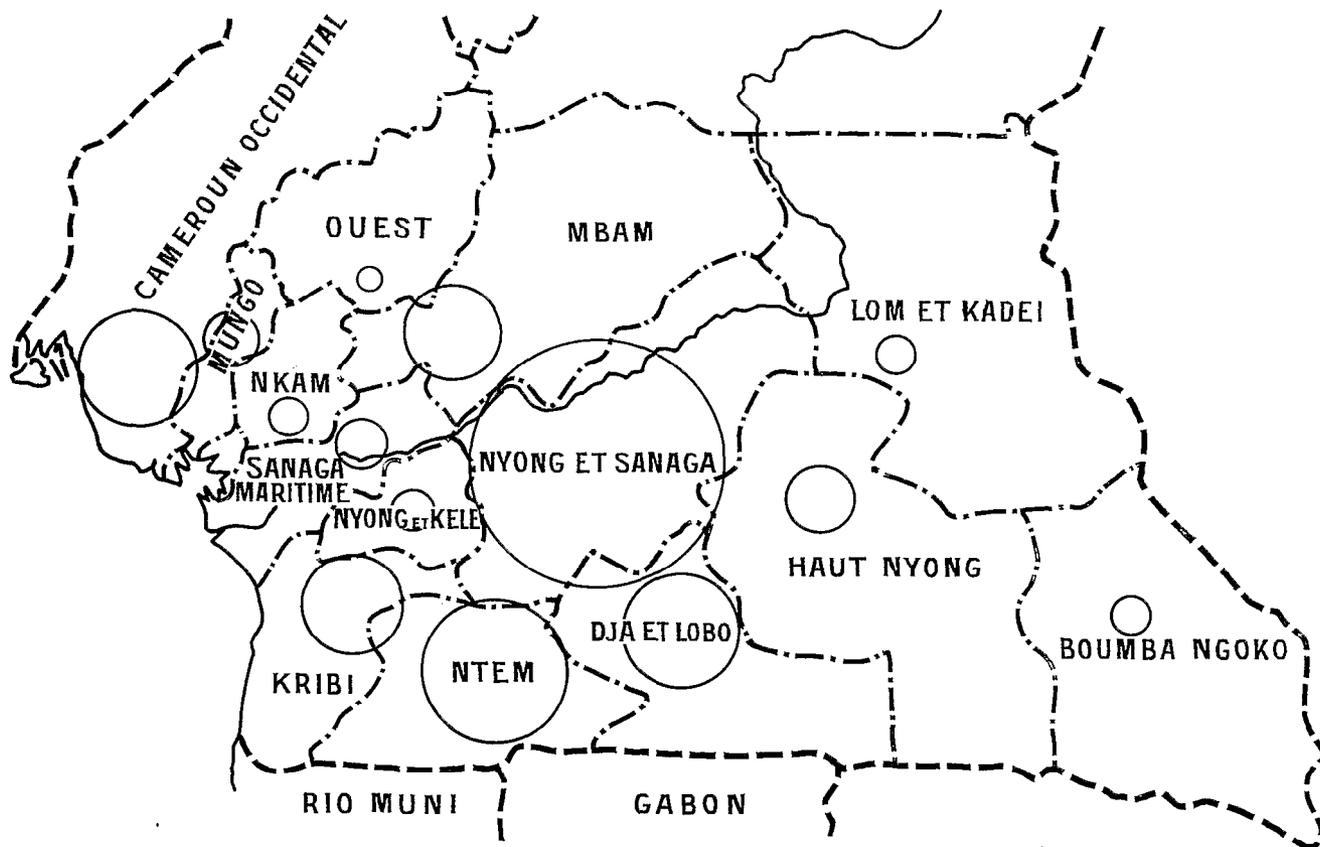
SUPERFICIE CULTIVÉE EN CACAO
Campagne 1963-64

- | | | | |
|---|------------------|-------|------------------------------------|
| 1 | Lekié | 5 | Haute Sanaga |
| 2 | Mefou | . | 1000 ha |
| 3 | Nyong et Soo | ◐ | Plus de 50 ares par actif agricole |
| 4 | Nyong et Mfoumou | ----- | Limite de département |

0 50 100 150 200 km

Beti, et cela a sans doute contribué à accentuer le relatif isolement en ce domaine, du pays bassa. De plus la dispersion de l'habitat, s'opposant à la concentration linéaire le long des pistes qui est la règle dans le Sud Cameroun, y rendait plus difficiles les efforts de vulgarisation et d'encadrement.

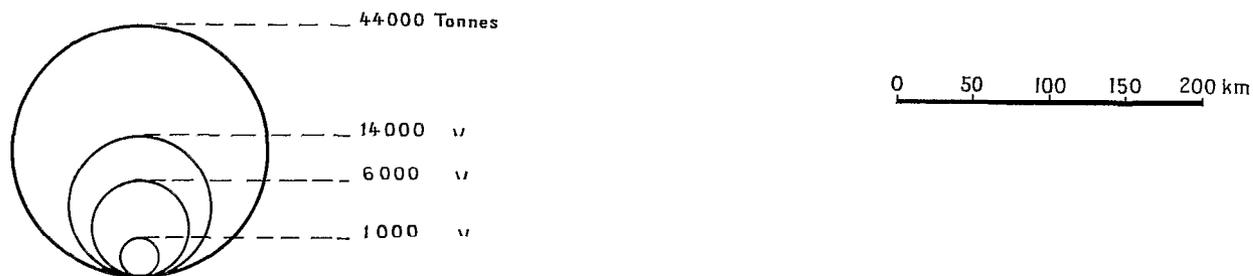
A l'est également, quoique la limite soit moins tranchée (28 ares par habitant dans le Nyong-et-Mfoumou, 19,5 dans le Haut-Nyong) on retrouve une limite ethnique (entre Beti et Maka) ; là aussi des raisons identiques ont dû jouer, mais cette fois au profit de la culture du café robuste qui tient plus de place dans l'activité du paysan de l'est que celle du cacao. Il y a là aussi un encadrement agricole différent : Inspection Agricole de l'est et SEMEST, qui a mis l'accent davantage sur le café que sur le cacao.



Carte 3

PRODUCTION PAR DEPARTEMENT

Campagne 1963-1964



Enfin il faut noter que les zones de plus intense culture du cacao sont également celles de plus forte pression démographique : Lékié, Méfou, Nyong-et-Soo, nord du Ntem. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène : l'abondance de main-d'œuvre permet peut-être d'entretenir plus facilement et de récolter de vastes plantations, mais aussi l'effort d'encadrement agricole est beaucoup plus facile à poursuivre (et les nouvelles techniques plus faciles à diffuser) en milieu de population dense qu'en zone d'habitat dispersé.

En dehors de la zone centrale du plateau sud camerounais, la culture cacaoyère est peu répandue : quelques plantations dans le centre et le sud du Mungo et le sud du pays bamiléké (arrondissements de Kekem et Bana). Au Cameroun Occidental, qui vit pourtant les premières plantations allemandes, la cul-

TABLEAU 2

LA PRODUCTION DE CACAO AU CAMEROUN EN 1963/64

Sources : Direction de l'Agriculture. Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun.					
Département	Superficie cultivée en cacaoyers (hectares)	Production en tonnes (2)	Population rurale	Nombre d'ares par habitant	dk rurale
Mungo	7 200	3 060 (3)	88 600	8,13	23,48
Nkam	3 400	952	29 400	11,5	4,75
Sanaga-Maritime	7 200	1 631	96 500	7,40	10,83
Nyong et Kéllé	5 200	1 290	58 500	8,88	9,88
Kribi	21 900	5 964	52 500	41,7	4,89
Lékié (1)	55 000	} 43 860	142 200	38,6	4,72
Méfou (1)	63 000		125 700	51,1	24,92
Nyong et Soo (1).....	26 000		51 100	50,8	14,18
Nyong et Mfoumou (1)	16 000		56 500	28,4	9,05
Haute-Sanaga (1)	7 000		39 600	17,6	3,34
Ntem	58 000	8 120 (4)	103 400	56,9	6,50
Dja et Lobo	37 000	8 547	83 500	44,60	4,23
Mbam	21 200	5 900	114 000	18,5	3,29
Boumba Ngoko	6 200	1 051	28 000	22,10	0,93
Lom et Kadéï	5 500	920	103 800	5,30	2,46
Haut-Nyong	16 500	3 584	84 800	19,5	2,35
Ouest (6 départements)	1 200	321	600 000	0,20	43,88
Total Cam. Oriental	357 500	85 200			
Cameroun Occidental (Départements de Kumba et Mamfé)		8 035			
Total de la Fédération		93 235			

(1) Ces cinq départements constituaient jusqu'en juillet 1964 le Nyong-et-Sanaga.

(2) Calculée d'après les chiffres de commercialisation.

(3) Une partie du cacao commercialisé dans le Mungo provient du Cameroun Occidental. Compte tenu des rendements obtenus dans les régions voisines la production propre du Mungo doit être légèrement supérieure à 2 000 t.

(4) Une partie du cacao produit dans le Ntem (arrondissement d'Ambam) est vendu au Rio Muni. La production réelle du département doit être d'environ 14 000 tonnes.

ture du cacaoyer souffre de la pluviométrie très élevée (source du développement des maladies cryptogamiques) et a été beaucoup moins encouragée par l'administration britannique que par l'administration française au Cameroun Oriental. On relève encore de grandes plantations de type industriel appartenant soit à la « Cameroon Development Corporation » (environ 500 ha à Tombel) qui envisage de consacrer 2 800 ha aux cacaoyers, en partie par reconversion de ses plantations de bananiers, soit à « Cadbury and Fry » (200 ha à Ikiliwindi, sur la route Kumba-Mamfé). La culture est répandue cependant aussi en milieu africain notamment le long des routes de Kumba à Mamfé, de Kumba à Mbonge, et de Kumba à Victoria. On ne dispose malheureusement pas pour cette zone de statistiques aussi bonnes que celles que nous possédons pour le Cameroun Oriental.

4 — Les espèces cultivées et les maladies du cacaoyer

Les espèces cultivées au Cameroun ne sont pas homogènes ; en l'espace d'une soixantaine d'années, et sous l'effet de plusieurs administrations successives, les premières variétés introduites se sont hybridées. La plupart des cacaoyers en place sont de l'espèce Forastero : Amellonado (à cabosses jaunes) et Cundeamor (à cabosses rouges), ces derniers étant les plus nombreux. Les boutures distribuées par les stations de recherches sont des associations soit de clones d'origine locale, avec dominante de Trinitario, soit de clones d'origine étrangère, Trinitario ou « Upper Amazon » (de type Forastero), associés à des clones locaux.

Bien que la sélection naturelle ait créé peu à peu un matériel végétal robuste, les cacaoyers du Cameroun ne sont pas exempts de maladies. Deux d'entre elles sont particulièrement néfastes : la pourriture brune, désignée localement sous le nom de « bibolo », est due à un champignon (*Phytophthora palmivora*) qui attaque d'abord les cabosses les plus basses, à la saison des pluies, et progresse vers le haut ; les dégâts peuvent être considérables si on ne prend aucune précaution (enlèvement des cabosses dès qu'elles sont atteintes, traitements chimiques). La pourriture brune des cabosses se répand d'autant plus que les plantations sont densément ombragées et peu ensoleillées. Les capsides (*Sahlbergella singularis*) sont également très nocives : leur salive toxique, injectée dans les cabosses et les jeunes branches forme des nécroses et peut provoquer le dessèchement des fruits et des rameaux. C'est aussi par les voies ouvertes dans les rameaux que s'installent les parasites secondaires qui peuvent entraîner la mort du cacaoyer. Au contraire de la pourriture brune, les capsides causent des dégâts d'autant plus importants que l'ombrage est insuffisant. Les pourridiés enfin, champignons qui s'attaquent aux racines et à la base des troncs sont assez répandus dans la zone cacaoyère.

Par contre, le swollen shoot, maladie à virus transmise par des cochenilles, qui fit des ravages considérables au Ghana, au Nigéria et dans certaines parties de la Côte d'Ivoire, ne semble pas avoir touché le Cameroun.

II — LE PLANTEUR DE CACAO

Si l'on considère le planteur, comment se présente l'unité d'exploitation agricole, quelles sont les modifications apportées par la culture du cacao à la vie rurale traditionnelle ? (6)

1 — L'unité d'exploitation

L'unité d'exploitation est généralement le ménage, limité au père, à la mère et aux enfants. Le chef d'exploitation est le plus souvent monogame : sur 911 exploitations « enquêtées » dans les départements du Nyong-et-Sanaga, du Ntem et du Dja-et-Lobo, (7) 61 % des chefs d'exploitations sont monogames, 17 % polygames et 20 % célibataires (on compte également quelques femmes chef d'exploitation, environ 1 %) l'unité économique se compose en moyenne de 3 à 5 personnes, dont 2 ou 3 actives. C'est donc une unité réduite, dont la capacité de travail repose uniquement sur celle de ses membres ; à la différence des plantations de Côte d'Ivoire par exemple, le recours à la main d'œuvre salariée est très rare : on n'a trouvé que 32 manœuvres sur un ensemble de 2 425 personnes actives.

La superficie de l'exploitation ne peut dans ces conditions être très vaste ; elle est en moyenne légèrement supérieure à 2 ha et demi.

(6) Une part essentielle de notre information est tirée de l'enquête dirigée par M. MARTICOU : *Les structures agricoles du Centre-Cameroun*.

(7) Ces trois départements, on l'a vu, constituent l'essentiel de la zone cacaoyère du Cameroun (73 % des superficies et 71 % de la production).

Sur cette superficie on compte en général 160 ares plantés en cacaoyers et une quarantaine d'ares où poussent à la fois cultures vivrières et cacaoyers ; ceci est une moyenne qui vaut, en gros, pour l'ensemble de la zone cacaoyère ; les superficies cultivées en cacao, on l'a vu, varient suivant les zones. Mais la superficie de l'exploitation varie peu, elle est surtout fonction du nombre de personnes actives de l'unité économique, chaque femme cultivant son champ vivrier ; il y a donc une assez grande stabilité des surfaces cultivées par adulte actif. En moyenne, quelle que soit la taille de l'exploitation, on trouve : 25 % de champs vivriers, 15 % de plantations mixtes, 60 % de plantations.

Il y a très peu d'exploitations de grandes dimensions, 12 % seulement dépassent les 5 ha ; elles appartiennent le plus souvent aux quelques notables de la région : grands polygames, chefs supérieurs. Mais la règle générale est la petite exploitation familiale, dans laquelle le champ vivrier occupe toujours une place importante ; il faut d'abord se nourrir et l'on se nourrit avant tout des produits de sa propre terre. Il est rare cependant qu'une exploitation n'ait pas de cacaoyers : sur l'ensemble de la zone enquêtée 6 % ne possèdent pas de cacaoyers, 39 % ont moins d'un ha, 26 % de 1 à 2 ha, 21 % de 2 à 4 et 8 % seulement plus de 4.

2 — Les façons culturales

En dépit des efforts des services d'encadrement et de vulgarisation, la culture du cacao reste archaïque, et il serait plus juste dans la plupart des cas de parler de « cueilleurs » de cacao que de planteurs. Les défauts de la technique actuelle ont été maintes fois dénoncés, nous pouvons donc nous contenter de les rappeler sommairement. Ils s'attachent à tous les stades de la culture. Dès le départ en effet, le paysan sème des fèves, venant à peu près toujours de plantations déjà existantes, sans aucune sélection à partir des arbres les plus productifs ; les plantations par boutures ne sont pratiquées que depuis peu d'années, et elles ne l'ont pas été jusqu'à présent à une échelle suffisante pour pouvoir donner encore des résultats sensibles au niveau de la production. (Les stations de recherche peuvent fournir annuellement de quoi créer moins de 500 ha, et les 3 départements principaux producteurs ont plus de 260 000 ha). Ces fèves sont semées, la plupart du temps, dans un champ vivrier en fin de carrière, datant de 18 mois ou 2 ans, alors que les récoltes précédentes (maïs, arachides, macabo) et les plantes qui restent encore dans champ : manioc, canne à sucre, banane plantain, ont déjà pour une bonne part épuisé le sol, et que l'ombrage est réduit aux arbres trop gros, et très élevés (donc donnant peu d'ombrage) que l'on n'a pu abattre au moment du défrichement. Pour parer dans une certaine mesure à tous ces inconvénients, on sème un très grand nombre de fèves, par poquets de 2 ou 3, en comptant sur la « chance » pour que quelques unes croissent. Le jeune cacaoyer est donc au départ dans des conditions très mauvaises ; il n'est pas étonnant que beaucoup de pieds ne résistent pas. Si le pourcentage de réussite est trop faible, le planteur abandonne purement et simplement, et le champ redevient brousse. Si un assez grand nombre de fèves germent, il remplace alors les manquants, dégage un peu les abords des « tiges » et après récolte des derniers pieds de tubercules, le champ vivrier devient plantation. Il est exceptionnel que la plantation nouvelle soit créée par défrichement direct de la forêt (0,5 % par an des surfaces totales).

Mal planté, le cacaoyer est aussi généralement mal soigné. On se contente de « nettoyer » la plantation, c'est-à-dire de couper l'herbe qui pousse dans la cacaoyère, mais dès que les plants sont grands, il ne pousse plus grand chose au pied des arbres. Les premières actions de vulgarisation ont laissé le planteur passif devant les démonstrations d'ébourrage et d'épandage d'insecticides ou de viricivire. Le système d'encadrement renforcé du Semcentre par contre, ainsi que l'organisation du crédit mutuel ont conduit un bon nombre de planteurs à acheter des pulvérisateurs : 4 200 appareils avaient été vendus en 1958, il en existait 37 000 en 1962 ; c'est donc environ un planteur sur cinq qui est équipé de l'outillage indispensable pour traiter correctement ses plantations. Malheureusement ce matériel est souvent sous employé : il est plus facile d'acheter un pulvérisateur — il semble d'ailleurs qu'il s'attache à la possession de cet appareil un certain prestige : c'est un peu un signe extérieur de richesse — que de s'en servir correctement ; il faut dire qu'une protection correcte contre la pourriture brune nécessite une dizaine

de traitements par an, (un passage tous les 10 jours en saison des pluies) et une visite quotidienne de la plantation pour éliminer les cabosses dès qu'elles présentent les premières taches. Le planteur est donc tenté de diminuer le nombre de traitements, comme il lui arrive aussi de ne pas respecter les doses prescrites et de trop diluer, afin qu'ils durent plus longtemps, les produits recommandés. La lutte anticapside de son côté est menée par un organisme spécial qui traite en même temps de vastes superficies au moyen de petits nébulisateurs à moteur ; il est inutile en effet de traiter 2 ou 3 cacaoyères au milieu d'une zone infestée ; cette opération est financée pour une bonne part par la Caisse de Stabilisation. Certains secteurs cependant ne sont pas visités, d'autres ne le sont qu'une fois dans l'année, alors que le traitement normal doit comporter deux passages, à un mois d'intervalle. Il est rare que le planteur fasse de lui-même les traitements supplémentaires qui s'imposeraient.

La récolte est l'opération qui, de loin, prend le plus de temps, et c'est elle qui en fait, constitue le principal goulot d'étranglement de la production. La principale récolte commence à la fin de la grande saison des pluies et dure d'octobre à décembre ; par ailleurs, quelques cabosses arrivent à maturité à partir de juin, et jusqu'en janvier-février, mais elles ne sont pas toujours récoltées.

Les cabosses mûres sont cueillies, transportées à la case où se pratique l'écabossage à la matchette. Les fèves sont alors mises dans une caisse, recouvertes de feuilles de bananiers, et fermentent durant 6 à 8 jours. Le séchage se fait au soleil suivant des procédés différents selon les régions. Le séchoir recommandé par les services officiels, dit séchoir-autobus se compose d'un toit de nattes (fait de folioles de palmier). De longues perches horizontales prolongent ce toit, sur 2, 3 ou 4 côtés. Le cacao est mis à sécher sur des claies posées sur les perches ; en cas de pluie, les claies sont glissées sous le toit. Ce type de séchoir, le plus rationnel, est assez répandu dans la région de Sangmélina, Ebolowa, Mbalmayo, et principalement le long des grands axes. En pays Eton c'est le plus souvent sur une aire cimentée que l'on fait sécher le cacao. Mais la plupart des planteurs se contentent d'étaler les fèves sur de simples claies posées sur le sol ou sur des perches à 1 mètre de hauteur. Les fèves sont ainsi moins bien isolées de l'humidité et cela oblige à les ramasser et à les entasser dès qu'arrive une pluie. On trouve aussi quelques séchoirs chauffés installés dans de petites cases : ils se composent d'étagères, recouvertes de claies posées le long d'un mur, au-dessus d'un fût de 200 litres couché à terre et communiquant par une extrémité avec l'extérieur, et dans lequel on fait du feu. Ce système a été abandonné un peu partout à cause du goût de fumée qu'il donnait aux fèves. Dans le Mungo, trop humide pour permettre un séchage du cacao au soleil, le cacao est acheté aux planteurs sous forme de fèves par les commerçants qui le font fermenter et sécher eux-mêmes dans des séchoirs à air chaud.

On peut donc dire, que mise à part l'intervention du service de la lutte anticapsides, la culture du cacao reste une entreprise purement familiale, aux investissements limités et à la technique rudimentaire. Aussi les rendements sont-ils faibles ; on les estime à 236 kg/ha au Cameroun Oriental, en moyenne.

Nous verrons ci-dessous vers quels processus de modernisation agricole s'orientent actuellement les efforts des organisations officielles et des planteurs. Il faut souligner cependant la difficulté essentielle que rencontre tout effort de progrès agricole ; grâce aux conditions écologiques qui sont celles du Cameroun forestier, le cacao pousse bien, il produit peu s'il ne reçoit aucun soin mais il produit quand même et beaucoup de paysans estiment plus rentable d'accroître la production en augmentant les surfaces que de bien soigner les arbres qu'ils possèdent déjà ; ce qui n'est évidemment pas une mentalité propice au progrès agricole. Le cacao pourtant tient une place essentielle dans le revenu du paysan du sud Cameroun.

3 — Le budget du planteur de cacao

Deux études sur le budget et le niveau de vie du cultivateur de la zone cacaoyère ont eu lieu, à 10 ans d'intervalle (8). La première fut réalisée en 1954, en période de très hauts cours du cacao ; elle a porté sur

(8) BINET J. — *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*. O.R.S.T.O.M. - 1956 - 154 p.

GABAIX J. — *Enquête sur le niveau de vie dans la zone cacaoyère centre*. Rapport provisoire août 1965, 20 p. ronéo. S.E.D.E.S. — Direction de la Statistique.

20 villages déterminés par choix raisonné et répartis sur 6 subdivisions (aujourd'hui arrondissements) de la zone cacaoyère ; 496 budgets ont été analysés, par interrogatoire rétrospectif portant sur l'année écoulée, intéressant 2 798 habitants. L'enquête comportait également une étude socio-économique assez complète. Elle montre bien comment, en plus de son importance sociale — on est un notable dans la mesure où l'on possède de nombreuses « tiges » — le cacao tient une place essentielle dans la vie économique du paysan. On note en effet que 70 % des recettes monétaires proviennent de la vente du cacao, le deuxième poste parmi les sources de revenus (les dots) venant loin derrière avec seulement 9,5 %. Les autres produits agricoles ne donnent que 2 % des revenus. Elle ne donne malheureusement aucun élément permettant d'établir une différenciation régionale et de déterminer des zones riches ou des zones pauvres en fonction du degré d'intensité de la culture du cacao.

L'enquête réalisée par la S.E.D.E.S. a porté sur 30 villages de la même zone, et 193 ménages. Chaque ménage a été visité 3 fois à 4 mois d'intervalle ; l'enquête sur l'alimentation a duré 5 jours par habitation et 21 jours pour la production et le budget ; elle a été complétée par l'établissement d'un budget rétrospectif pour les trois mois précédant le premier passage et les périodes écoulées entre deux passages successifs. Quatre groupes socio-professionnels ont été distingués : agriculteurs, planteurs, salariés et divers. L'enquête souligne la différence considérable de revenus entre paysans et salariés ; ces derniers (7,8 % de l'ensemble) ont en effet un revenu moyen annuel, par personne, de 37 111 F. Quant aux paysans, les plus désavantagés sont ceux qui n'ont pour ressource que les cultures vivrières traditionnelles : 5 866 F par personne et par an ; ils représentent 13,5 % de l'ensemble des ménages étudiés. Leurs revenus proviennent pour un tiers de la vente de « produits alimentaires locaux » ; un autre tiers des ressources provient de cadeaux et dots ; les boissons locales (vin de palme ou de raphia) occupent une place non négligeable (13 %) parmi les recettes. Le budget du planteur (65,8 % des enquêtés) est presque le double de celui de l'agriculteur, et le cacao occupe la place essentielle parmi son revenu, avec 52,3 %, suivi assez loin par les cadeaux et dots (15,2 %) et les produits alimentaires locaux (15,6 %). Les boissons locales fournissent plus de ressources, en chiffres absolus, que chez les agriculteurs, mais leur proportion dans le revenu total est moindre : 9,3 %.

Bien que réalisées suivant des méthodes différentes les deux enquêtes de budget méritent d'être comparées. D'après l'enquête de 1955, le revenu moyen par ménage était de 44 500 F par an. En 1964/65, il est de 47 526 F. Ces chiffres sont exprimés en francs courants. Si l'on tient compte de la dévaluation de la monnaie en 10 ans, ils traduisent donc incontestablement une baisse sensible du revenu du paysan camerounais ; d'autant plus que l'enquête de 1965 englobe 7,8 % de salariés alors que celle de 1955 intéressait uniquement des paysans, dont certains, à l'occasion, effectuaient des travaux rémunérés. En 1955, les revenus provenaient pour 70 % de la vente du cacao ; en 1965, celle-ci ne constitue que 31,6 % des recettes (sur l'ensemble des ménages enquêtés). Il faut tenir compte des différences de méthodes d'enquête : dans un budget rétrospectif, le paysan se souvient plus facilement des grosses recettes provenant de la vente du cacao que des recettes quotidiennes dues à la vente des autres produits agricoles ; c'est le cas notamment pour le vin de palme, qui se vend au jour le jour, par petites quantités, et que le paysan ne mentionne qu'avec réticence, surtout s'il s'agit d'en récapituler les recettes sur une année écoulée. Deux pour cent pour les produits agricoles autres que le cacao en 1955, 20 en 1965 ; malgré les différences de méthodes, en dépit également des différences de cours du cacao (180 F le kg à Ebolowa en 1954/55 contre 75 en 1964/65), il semble qu'il y ait une plus grande diversification des revenus ; plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : en période de hauts cours le paysan ne cherche pas ailleurs les ressources que le cacao suffit à lui procurer ; mais peut-être aussi, à la suite des variations des cours de ce produit a-t-il cherché à avoir un éventail plus large de ressources, ce qui a été facilité, certainement, par le développement des voies de communication (la plupart des villages du Centre-Sud se trouvent maintenant desservis par une piste carrossable, au moins saisonnièrement) et l'accroissement du nombre des marchés, et de leur importance, au cours des 10 années écoulées. Il faut noter aussi que cette diversification est une nécessité si le paysan veut maintenir son niveau de vie : en effet si l'on reprend les chiffres de budgets de 1954 et de

1965, on s'aperçoit que 70 % du revenu de 1954 correspondent à 174 kg de cacao, et que les 32 % de 1965 représentent 190 kg. Sans tirer de conclusion absolue de chiffres un peu imprécis, ils suffisent cependant à montrer quelle est la diminution réelle, pour une production légèrement supérieure, du revenu paysan.

L'enquête de 1965 donne également une répartition régionale des revenus des planteurs de cacao, en fonction de 4 strates géographiques. Les revenus les plus élevés, 11 807 F par personne, se rencontrent en pays boulou-fong, zones où la culture cacaoyère présente la plus grande intensité. Le cacao procure alors 70 % des revenus. Vient ensuite le pays Eton-Manguissa, avec 11 352 F par tête : le cacao n'entre plus que pour 50 % dans les recettes ; la proximité de Yaoundé explique sans doute la part plus grande qu'ailleurs (24,4 %) détenue par les autres produits agricoles (y compris le vin de palme). Ces mêmes remarques valent aussi pour le pays Ewondo-Bané où ces produits procurent 34,5 % d'un revenu qui est le plus faible de la zone enquêtée (7 605 F par tête), le cacao n'atteignant plus que 46,7 % des recettes. L'est de la zone cacaoyère, avec 10 245 F par tête dont 35 % seulement pour le cacao atteste la moindre importance de ce produit, relayé en partie par le café (9,2 % des recettes viennent de produits agricoles non alimentaires) ; dans cette zone les produits alimentaires locaux fournissent 27,2 % des ressources.

Il y a donc corrélation entre culture intensive du cacao et les revenus les plus élevés : la Lékié, le Ntem et le Dja et Lobo sont aussi les départements où le cacao a la plus grande importance. Le cas du pays Ewondo-Bané (départements de la Méfou et du Nyong et Soo) est quelque peu différent : les superficies cultivées en cacao y sont comparables à celles de la Lékié. Cependant plusieurs villages ont été enquêtés dans les environs immédiats de Yaoundé, où il semble que l'activité économique soit très médiocre, ce qui a dû contribuer à faire baisser la moyenne générale de cette zone ; la fabrication du vin de palme y occupe une place importante (15,1 % des ressources) ce qu'explique la proximité de la ville.

III — UNE PLACE ESSENTIELLE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

1 — La commercialisation

La vente du cacao soulève de délicats problèmes qui sont liés tantôt à l'action des entreprises commerciales tantôt à celle des pouvoirs publics. Bien avant la fin de l'ère coloniale, l'administration française avait tenté de susciter un important mouvement coopératif. Sous une forme très paternaliste d'abord, en partie d'ailleurs à cause du manque de cadres camerounais, furent créées en 1937 les S.I.P. (Sociétés Indigènes de Prévoyance, baptisées plus tard Sociétés Africaines de Prévoyance, S.A.P.), auxquelles adhéraient obligatoirement tous les paysans ; en même temps que l'impôt en effet, l'administrateur percevait une taxe destinée à alimenter le fonds des SIP, ce qui contribuait un peu plus à accentuer le caractère très officiel de ces institutions dites coopératives. Réorganisées, relancées selon une formule nouvelle, les coopératives connurent un réel essor, notamment au moment de l'indépendance ; mais il fut de courte durée ; à côté de certaines réussites comme « l'Action Paysanne » dans la région de Sangmélima, un grand nombre furent soit inefficaces soit nuisibles dans la mesure où les malversations, ou le simple laisser-aller de certains dirigeants contribuèrent à détruire tout esprit coopératif dans la mentalité des paysans. Cette crise de confiance, ne fut pas surmontée semble-t-il par une prise en charge plus directe des coopératives par les pouvoirs publics. Au cours des dernières campagnes une certaine incertitude a régné en ce domaine : tantôt le planteur devait livrer obligatoirement tout son cacao à la coopérative officielle, et risquait des sanctions en cas de dérobade, tantôt il le vendait au marché à des intermédiaires agréés par les exportateurs. Au cours de la campagne 1963/64, les coopératives n'ont commercialisé, au Cameroun Oriental, que 18,75 % de la production (28 % dans le Ntem, 15 dans le Nyong et Sanaga, 4 dans le Dja et Lobo).

Dans les deux cas, le cacao est d'abord estimé par les vérificateurs de la Caisse de Stabilisation, ou les chefs de poste agricole, qui le classent en « supérieur », « courant », « limite » ou « déchet ». Quelle que soit la forme d'achat à la base (commerçant ou coopérative), toute la production est actuellement

exportée par quelques grosses maisons de commerce, notamment Kritikos, U.T.C. (Union Trading Cameroun, société suisse), C.C.H.A. (Compagnie commerciale hollando-africaine), Mikes, P.Z. (Paterson and Zochonis), etc.

Le cacao est exporté pour environ 90 % vers le Marché Commun (9) : les Pays-Bas en achètent près de 50 % et la France 30 %. Les U.S.A., de leur côté en prennent environ 10 %.

Un des problèmes de la commercialisation du cacao est celui de la qualité du produit vendu. Pour les deux dernières campagnes, on a les résultats suivants :

	Supérieur	Courant	Limite	Déchet
— 1962/63	12,2 %	44,8 %	26,2 %	16,2 %
— 1963/64	23 %	38,1 %	24,2 %	14,7 %

En une année, le pourcentage de supérieur a donc sensiblement augmenté, (10) mais cette augmentation est due essentiellement, semble-t-il à une commercialisation plus rapide que les autres années. C'est en effet le stockage du cacao après séchage qui est souvent la cause de mauvaise qualité. Il faut noter aussi les pratiques frauduleuses de certains acheteurs qui n'hésitent pas à mélanger du supérieur et du limite, voire des déchets pour obtenir un « courant » plus ou moins médiocre. La faible différence de prix pratiquée jusqu'ici entre le supérieur et le courant (3 à 5 F par kg selon les années) rendait cette pratique suffisamment rentable. La qualité devra cependant être améliorée si le Cameroun veut continuer à vendre son cacao ; on sait en effet que la F.A.O. a récemment préconisé de limiter le commerce international du cacao à deux qualités correspondant aux « supérieur » et « courant ». En l'état actuel, c'est donc environ 40 % de la production camerounaise qui ne pourrait trouver place sur le marché mondial lorsque ces normes seront effectivement appliquées et dont une faible part seulement trouverait preneur localement.

Une partie en effet du cacao non exportable est achetée par la Société Industrielle des Cacaos (S.I.C.). Cette usine, installée à Douala depuis 1953 achète environ 12 à 15 000 tonnes de fèves par an (le total du cacao « limite » et « déchet » atteint environ 30 000 t). Ces fèves, après triage et torréfaction sont très finement broyées et transformées en pâte de cacao, qui contient environ 55 % de matières grasses. La pâte est alors soumise à l'action d'une presse hydraulique (pression : 500 kg/cm²) qui sépare le tourteau du beurre de cacao. Le beurre qui était autrefois acheté presque entièrement par la France est exporté également, à l'heure actuelle vers les U.S.A., la Suède, le Japon et le Maroc. Les exportations du cacao en masse se font principalement en direction des U.S.A.

La vente du beurre et de ses sous-produits (plus de 10 000 t en 1964) procure des revenus appréciables : 1,5 milliard de francs CFA en 1963/64.

Une petite chocolaterie artisanale fonctionne également, à Koutaba (près de Foumban) mais ne produit qu'une douzaine de tonnes de chocolat par an, qu'elle place sur le marché intérieur.

Malgré ce début d'industrialisation, le Cameroun dépend encore beaucoup de l'étranger pour la vente de sa production cacaoyère.

2 — Le marché mondial du cacao

Cette dépendance est particulièrement ressentie lorsque les cours atteignent des niveaux aussi bas que ceux de l'année 1964/65. Le marché de cacao est en effet très fragile, et n'est pas tempéré par des

(9) Le cacao camerounais, comme celui des autres pays associés signataires de la Convention de Yaoundé, bénéficie d'une protection tarifaire dans l'Europe du Marché commun.

(10) Par département, les pourcentages de cacao supérieur sont les suivants (campagne 1963-64) : 46 et 48 % pour le Ntem et le Dja et Lobo, grâce, semble-t-il à l'action plus ancienne de l'encadrement et à des coopératives plus nombreuses et peut être plus efficaces qu'ailleurs ; 35 % pour le Mbam, dont le climat plus sec permet une meilleure conservation du cacao, et 12,25 % seulement pour le Nyong et Sanaga, sans doute à cause d'un encadrement insuffisant et à des pratiques commerciales peu régulières (mélanges de qualités, etc.).

accords internationaux entre producteurs et consommateurs comme l'est celui de certains minerais ou d'autres produits agricoles comme le café. C'est en outre un marché très spéculatif. Depuis 1958, la production est légèrement supérieure à la consommation, et l'écart entre les deux semble s'accroître depuis 1962, par suite notamment d'un meilleur entretien des cacaoyères et de la généralisation des traitements phytosanitaires dans les pays producteurs. On évaluait qu'au début de la campagne 1964/65 les pays consommateurs avaient des stocks d'avance équivalant à près de 6 mois de consommation. Enfin ce marché est étroitement lié à celui du sucre, qui entre pour 50 à 60 % dans la composition du chocolat sous ses diverses formes. L'examen des cours au long de la campagne 1964/65 montre bien quelles sont les incertitudes de ce marché.

Une conférence s'était tenue à Genève fin 1963 pour négocier un accord international sur le cacao entre producteurs et consommateurs. Elle aboutit à un échec. En janvier 1964 se tint l'assemblée générale constitutive de « l'Alliance des Producteurs », comprenant les 6 pays principaux producteurs de cacao (85 % de la production mondiale), soit : le Ghana, qui produit à lui seul 41 % de la production de l'Alliance, le Nigeria 21 %, le Brésil 19 %, la Côte d'Ivoire 10 %, le Cameroun 8,5 % et le Togo 1,4 %. Voyant la baisse des cours à cette époque (15 F par kg en un mois à Douala) ils décidèrent d'intervenir fermement au début de la campagne suivante si les prix descendaient au-dessous d'un certain niveau. Cet accord fut paraphé à Lomé en juillet. Il prévoit que le conseil de l'Alliance, composé de tous les pays membres fixera chaque année au 1^{er} octobre un prix indicatif qui ne devra pas être inférieur à la moyenne des prix enregistrés durant les 12 mois précédents. Il fixe également les quotas des pays membres, égaux à la production annuelle la plus élevée des 6 dernières années. Ces quotas sont les suivants : Ghana 439 000 t, Nigéria 220 000 t, Brésil 199 000 t, Côte d'Ivoire 103 000 t, Cameroun 90 000 t, Togo 15 000 t. Si le prix tombe au-dessous du prix déterminé par le conseil, les producteurs prévoient, par diverses procédures, de se retirer du marché. La publication de l'accord fut très mal accueillie par les pays acheteurs et les cours continuèrent à baisser. L'ouverture de la campagne, en septembre, ne vit pas l'habituelle remontée des cours ; en effet, par suite d'un bel été, les chocolatiers firent une mauvaise saison (lorsqu'il fait chaud, les glaces se vendent mieux que les chocolats) et se trouvèrent à la tête de stocks importants. « Marchés Tropicaux » notait justement : « à une époque de l'année où d'habitude on voit le démarrage en flèche de la campagne, le marché international du cacao paraît s'installer dans le calme et la tranquillité... On assiste semble-t-il au début de la petite guerre des producteurs et des utilisateurs, en même temps qu'au rodage de l'accord international » (11). La « petite guerre » prit de l'ampleur au cours de l'année, et, de ce combat inégal, les producteurs ne pouvaient pas sortir vainqueurs. Seules les menaces de guerre, à plusieurs reprises, assainirent un peu le marché : qu'un avion américain soit intercepté dans le couloir de Berlin, qu'on franchisse un nouveau degré de l'escalade au Vietnam, et les cours remontaient, mais ce ne fut jamais pour bien longtemps. Les facteurs de baisse étaient plus décisifs : outre les stocks détenus par les consommateurs, il apparut vite que la production de la campagne 1964/65 serait très élevée (sauf au Brésil). La décision d'arrêter les ventes prise par les producteurs se heurta très vite à la capacité limitée des magasins et aux mauvaises conditions de stockage (Douala, Accra, Abidjan, Lomé sont autant de sites trop humides pour pouvoir stocker sans installations onéreuses un produit très fragile). La spéculation également joua son rôle : à plusieurs reprises coururent des bruits, sans doute non désintéressés, selon lesquels la Côte d'Ivoire, ou le Cameroun, opéraient des transactions clandestines, malgré la décision officielle d'arrêt des ventes. Il faut noter aussi que sur un marché déjà saturé, les petits producteurs qui font 15 % de la production mondiale de cacao et ne sont pas membres de l'Alliance, peuvent suffire à désorganiser le marché.

Les pays producteurs, en fait, ne purent tenir face à la spéculation. Malgré les décisions de brûler une partie des stocks, puis de vendre à l'industrie des corps gras les 250 000 t d'excédent de cacao (réunion de Lagos, fin janvier 1965), décisions qui ne furent d'ailleurs que très partiellement suivies, les cours conti-

(11) Marchés tropicaux 10 octobre 1964.

nuèrent à s'effondrer. A Douala, ils atteignirent leur niveau le plus bas au mois de juillet (moins de 5 F CFA nu-basculé, le prix FOB dépassant 40 F).

Pour la Caisse de Stabilisation du Cameroun, qui soutenait les prix au producteur (80 F par kg pour la campagne), l'année fut catastrophique ; elle épuisa totalement ses réserves, soit près de 2 milliards de F CFA. Elle dut contracter auprès du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) un emprunt de 1,5 milliard pour pouvoir continuer à soutenir les cours : ceux-ci ont été fixé à 55 F à Douala pour le supérieur, 45 pour le courant et 20 F pour le hors-normes pour la campagne 1965/66, les deux premières qualités étant seules exportables.

Une crise comme celle de 1965, on le voit, touche durement l'économie camerounaise. Le cacao en effet est le premier produit d'exportation, avec 24 % en valeur du total des exportations de la Fédération (1963/64). Ce pourcentage sera très vraisemblablement inférieur en valeur malgré la supériorité en tonnage pour l'année 1964/65. Outre les pertes nettes de la Caisse de Stabilisation s'ajoutent pour l'Etat un manque à gagner sur les recettes douanières et un ralentissement général de l'économie nationale.

Pour le paysan du Centre-Sud (région de Yaoundé - Ebolowa), une baisse de 35 % dans le prix d'achat du cacao (c'est ce que représente la différence de prix au producteur entre les campagnes 64/65 et 65/66), cela signifie une baisse de revenu de 16 à 25 % ; la baisse réelle sera certainement plus forte, du fait de la tendance habituelle, paradoxale certes, du paysan de faire d'autant moins d'efforts dans sa cacaoyère que le prix de vente du cacao est moins élevé.

Devant une telle crise, succédant à d'autres difficultés moins aiguës à d'autres périodes, comment résoudre les principaux problèmes de la culture du cacao, quel peut-être l'avenir même de cette culture au Cameroun ?

IV — L'AVENIR DU CACAO

Il est certes difficile de prévoir quel sera l'avenir réservé à l'économie cacaoyère du Cameroun. L'examen du marché du cacao montre bien, une fois de plus, combien les pays sous-développés sont encore dépendants des nations industrialisées et de quelle spéculation peuvent être l'objet certains produits primaires. L'avenir du cacao est commandé pour une bonne part par des circonstances et des influences extérieures. On ne peut mentionner ici que les efforts entrepris par le Cameroun pour améliorer cette économie.

Les défauts de cette culture sont nombreux, et bien connus : le renouvellement insuffisant des vieilles plantations le semis des fèves au milieu des champs vivriers déjà épuisés, le peu de soins portés aux arbres ou l'insuffisance des traitements phytosanitaires conduisent à des rendements très faibles ; la mauvaise fermentation, un séchage insuffisant ou un stockage défectueux aboutissent à un trop fort pourcentage de cacao de médiocre qualité. Autant de défauts cependant auxquels il n'est pas impossible de remédier.

1 — L'expérience d'Evindissi

Une des expériences de culture moderne les plus intéressantes nous paraît être celle d'Evindissi. A une soixantaine de km au sud de Yaoundé, près de Mbalmayo a été mise en place en mai 1964 une « zone d'action intégrée ». Elle est basée à la fois sur une action communautaire des paysans et une utilisation judicieuse du crédit. La zone d'Evindissi groupe cinq « Comités villageois de défense contre les fléaux du cacaoyer ». Chaque comité regroupe plusieurs « cellules » (3 à 5 selon les villages) constituées généralement de gens appartenant à la même grande famille. Il est dirigé par un président élu pour 5 ans, assisté d'un trésorier, d'un secrétaire et des présidents de cellules. Bien que l'adhésion soit libre, la grande majorité des planteurs des cinq villages intéressés a participé au mouvement, soit plus de 250 possédant ensemble près de 700 ha de cacaoyers. A l'inverse des expériences passées, cela permet de traiter systématiquement toutes les plantations d'un secteur donné, en supprimant ainsi les foyers de réinfestation qui

demeurent lorsque l'on ne traite que quelques cacaoyères. Les cellules sont constituées d'une ou de plusieurs équipes de travail collectif, comme il en existe d'ailleurs fréquemment dans la société traditionnelle. Les planteurs pratiquent en commun les différentes opérations d'entretien : désherbage, taille phytosanitaire, ramassage et destruction des cabosses malades, traitement au viricivire, construction de séchoirs-autobus ; à Evindissi ces travaux ont lieu 3 jours par semaine. La récolte se fait également en commun mais chaque planteur surveille seul la fermentation et le séchage de ses fèves. Le système de crédit est fondé sur un contrat passé entre le Semcentre et le Comité de village. Le Semcentre met à la disposition du Comité un pulvérisateur pour 4 ha et 60 kg de produit par appareil. En échange, c'est le Semcentre qui commercialise le cacao. Celui-ci est rassemblé au centre de groupage de la zone, où le Semcentre fait une vente aux enchères auprès des acheteurs agréés ; cette vente portant sur d'importantes quantités a permis aux paysans d'obtenir un prix supérieur à ceux pratiqués aux alentours. Avant de distribuer ce qui revient à chacun, le Semcentre prélève le montant des remboursements, soit 20 % du prix des appareils à la fin de la première campagne, 20 % à la fin de la 2^e, et 30 % à la 3^e. Si les planteurs ont réalisé le programme proposé, on leur fait cadeau du reste. Pour les produits, les planteurs paient 70 % du prix à la fin de chaque campagne. Au terme des trois ans, on estime que l'affaire doit continuer à fonctionner seule, sans aide extérieure.

L'expérience est trop courte pour que l'on puisse prononcer sur elle un jugement sûr. Il faut au moins attendre la fin de la période de 3 ans pour voir si elle continuera d'elle-même. Mais à l'heure actuelle les résultats sont assez spectaculaires : les plantations bien désherbées, les arbres soigneusement taillés, les cabosses saines et couvertes de viricivire, qui s'accrochent en grand nombre sur le tronc et les branches, constituent un spectacle bien peu courant dans le sud Cameroun. Les rendements sont probants : ils ont atteint de 750 à 1 000 kg par ha (contre 250 à 300 sur l'ensemble du Centre-Sud) ; au point que les derniers récalcitrants, maintenant convaincus, sont prêts à participer au mouvement et que de nombreux villages des alentours demandent avec instance à participer à l'expérience.

A quoi tient cette réussite, venant après tant d'efforts des services techniques et d'encadrement, soldés jusqu'à présent par des demi-échecs ? A plusieurs raisons sans doute. D'une part on a choisi une zone où les expériences précédentes avaient le mieux réussi ; d'autre part, la zone intégrée n'a regroupé que des volontaires ; elle a bénéficié aussi d'un encadrement supérieur (en nombre, trois fois plus, et en qualité) au reste de la région ; enfin le système de crédit, très souple, basé sur un contrat simple, et dont le remboursement est assuré puisque c'est le même organisme qui assure le crédit et la commercialisation. Il est bien possible aussi qu'après des années de propagande en apparence inefficace, le planteur soit plus facile à convaincre.

L'expérience d'Evindissi n'est pas unique : des essais analogues se déroulent dans le Mbam (16 comités, 700 ha), le Ntem (4 comités, 550 ha) et le Dja et Lobo (13 comités, 1 200 ha). Ces zones confirment les succès rencontrés par celle d'Evindissi (sauf peut-être celle du Dja et Lobo, où l'encadrement est trop faible pour une vaste surface). Elles ont été financées par l'aide américaine (USAID) qui devrait permettre de couvrir en tout environ 10 000 ha.

2 — Le 2^e plan quinquennal

Il est envisagé, lors du second plan quinquennal (12) de porter à 35 000 ha la superficie de la cacaoyère camerounaise intéressée par une telle action ; soit 10 % de la surface totale cultivée en cacaoyers (une demande de financement d'un montant de 164 millions de francs CFA a été déposée auprès du Fonds d'Aide et de Coopération). Ces 35 000 ha, s'ils connaissent des rendements comparables à ceux d'Evindissi produiront à eux seuls plus du quart de la récolte camerounaise. Cette réaction doit se prolonger par le

(12) En cours d'élaboration, il couvrira la période juillet 1966 - juillet 1971.

début du renouvellement des plantations au moyen de champs semenciers et de pépinières de villages. La mise en place d'arbustes à haut rendement accroîtra les quantités de cacao récolté dans les zones bénéficiaires. Ceci posera quelques problèmes : le premier se situe dans la zone elle-même : l'augmentation des quantités récoltées ne fera que rendre plus aigu le manque de main d'œuvre qui se manifeste déjà au moment de la récolte. Il est envisagé pour cela, dès le début du 2^e plan (mais aucune expérience ne permet encore d'affirmer que ce sera là chose facile, ou rentable) de mettre en place quelques unités collectives de fermentation et de séchage. Au niveau du groupe de villages les fèves ou les cabosses (le choix entre les deux formules n'a pas encore été fait) seront ramassées par un organisme de type coopératif — qui pourrait d'ailleurs être l'émanation des comités villageois de défense — chargé de conditionner le produit. On aurait ainsi l'assurance d'avoir un cacao de très bonne qualité. En outre cela permettrait d'étaler davantage la production, le planteur livrant alors les premières cabosses mûres, ou les dernières, qu'il ne récolte pas autrement, faute d'en avoir une quantité suffisante à préparer. Autre problème : le paysan, au fur et à mesure que se développeront les plantations sélectionnées ne sera-t-il pas tenté de garder aussi son ancienne cacaoyère, créée dans les conditions et avec le matériel végétal décrit plus haut ? Si l'on veut parvenir à la constitution d'une cacaoyère de bonne qualité, il faudra sans doute prévoir un système de prime à l'arrachage des vieux arbustes (analogue à ce qui a été pratiqué en France par exemple pour la vigne). Il faudra sans doute aussi prévoir de façon permanente des crédits de campagne (éventuellement avec faible intérêt) et porter peut-être à 5 ans la durée de la période d'essai de la zone intégrée ; enfin il faudra assurer assez vite le relais de l'encadrement officiel, toujours onéreux, par des animateurs ruraux paysans non salariés.

Un autre problème, plus difficile à résoudre est celui du volume global des exportations. Celles-ci en effet ne pourront croître au même rythme que les rendements dus à une culture moderne. Il faudra prévoir alors que certaines zones où le cacaoyer est actuellement marginal se reconvertissent ; cette reconversion est envisagée dans la zone de transition entre forêt et savane, par l'introduction de l'élevage bovin et de la culture attelée... mais sa réussite supposerait une reconversion totale de la mentalité et des habitudes du paysan. Dans d'autres parties du sud doivent se développer la culture du palmier à huile, celle des agrumes ; 40 000 lianes de poivriers ont été plantées ces dernières années au Cameroun, dont près de 30 000 dans la zone cacaoyère. Cultures d'appoint certes, mais l'avenir du cacao, s'il est lié à l'amélioration de la qualité et à l'accroissement des rendements, l'est aussi à la réduction des surfaces. Le 2^e Plan prévoit qu'il restera la ressource essentielle de la région du Centre-Sud, mais il importe dès à présent de commencer la diversification des cultures.

De ce point de vue, le Cameroun a une situation meilleure que bien d'autres pays (les exportations du Ghana, par exemple proviennent pour 75 % du cacao). D'année en année, si la production augmente, le pourcentage du cacao parmi les exportations diminue : 54,3 % en valeur en 1954, 40 % en 1958, 33 % en 1960, 26 % en 1961, 21,2 % en 1962/63, 26,5 % en 1963/64. Les chiffres seront sans doute très inférieurs pour l'année 1965 du fait de l'effondrement des cours. La tendance générale cependant est à la baisse du cacao dans le commerce extérieur, le café arrivant assez près en 2^e position, suivi par l'aluminium.

Au cours du 2^e plan quinquennal également, plusieurs projets industriels devraient voir le jour, qui permettront « d'allonger » le circuit du cacao avant l'exportation. Il s'agit notamment d'une nouvelle usine de beurre de cacao, financée partiellement par des capitaux japonais (une convention d'établissement a été signée en juin 1965 entre le gouvernement et la Société Camerounaise de Cacao). Une chocolaterie industrielle est également prévue à Douala, dont les capitaux seraient fournis par le gouvernement camerounais et par la Société Industrielle des Cacaos. La capacité prévue est de 1 500 t par an de produits chocolatés ; outre les problèmes techniques liés au climat (il faudra prévoir un circuit entièrement climatisé), se posera donc un problème d'écoulement des produits, le Cameroun n'important à l'heure actuelle que 80 t environ par an de produits chocolatés (cacao en poudre, chocolat, confiserie).

CONCLUSION

Aucun progrès décisif, cependant, ne pourra se faire en matière agricole sans une entente entre producteurs et consommateurs. Le marché du cacao montre bien quel est en fait le degré de dépendance économique des pays en voie de développement ; l'aide extérieure peut sans doute masquer en partie la stagnation, mais ne résoud aucunement le problème de fond de la régularisation des marchés (13). Cela a atteint cette année de telles proportions qu'il n'est pas impossible que les pays consommateurs en soient ébranlés et acceptent plus facilement désormais de négocier un accord général.

Un autre espoir réside dans l'accroissement de la consommation mondiale. Les pays consommateurs sont actuellement presque exclusivement l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. L'Europe de l'Est, à peu près toute l'Asie, consomment peu ou pas de cacao. Que la consommation augmente dans les pays socialistes, et ce serait un marché beaucoup plus important qui s'ouvrirait ainsi aux pays producteurs (14). Il serait évidemment plus sain pour ces derniers de spéculer sur une telle ouverture que d'attendre des menaces de guerre mondiale une remontée des cours, comme cela s'est vu à plusieurs reprises au cours de l'année 1965.

Bafoussam, le 13 mars 1966

(13) Notons, à titre d'exemple, que l'aide française au Cameroun pour l'année 1964 (y compris les dépenses d'assistance technique, les bourses et les stages) est estimée à un peu plus de 4 milliards de francs CFA ; au cours de la campagne 1964-65, la seule Caisse de Stabilisation a dépensé 2 milliards en soutien des prix.

(14) Le début de la campagne 1965-66 a vu une remontée des cours spectaculaire, due à des apports plus faibles sur le marché, notamment en provenance du Ghana et du Nigéria, mais surtout à la publication d'un accord entre le Ghana et l'URSS portant sur l'achat par cette dernière de 150 000 t de cacao en deux ans.